

MANAGE
cité du verre



Place Albert 1^{er}, 1

7170 MANAGE

Vos réf. : ND/2250449

Nos réf. : CU1 n° 2025/287/mb



Wallonie

CERTIFICAT D'URBANISME N°1 – annexe 16

Maître,

En réponse à votre demande reçue le 19/06/2025 et relative à un bien sis à 7170 Manage (**Bois d'Haine**), nous vous adressons ci-après les informations visées à l'article D.IV.1, §3, 1° et D.IV.97 du CoDT.

Le bien en cause :

- se situe en zone d'habitat au plan de secteur de « La Louvière- Soignies », adopté par arrêté de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets
- est soumis, en tout ou partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (PMR, enseigne) ;
- est repris en zone d'habitat résidentiel avec ouverture paysagère au schéma de développement communal
- ☐ est situé dans un schéma d'orientation local
- ☐ est compris dans le permis d'urbanisation qui n'a pas cessé de produire ses effets
- n'est pas situé, à notre connaissance, dans un plan d'expropriation
- ☐ est situé dans une zone soumise au droit de préemption
- ☐ est situé dans un site à réaménager
- ☐ est situé dans le périmètre de revitalisation urbaine :
- ☐ est situé dans le périmètre de rénovation urbaine de La Hestre – Fayt-sud approuvé par le Gouvernement en date du 14/10/10
- ☐ est situé dans une zone d'initiative privilégiée
- est situé à proximité d'un alignement d'arbres remarquables "Platanes" repris sur la liste de sauvegarde visée à l'article D.19 du Code wallon du Patrimoine
- ☐ est classé en application des articles D.12 et suivant du Code wallon du Patrimoine
- ☐ est situé dans une zone de protection visée à l'article D.13 du Code wallon du Patrimoine
- ☐ est localisé dans le périmètre de la carte du zonage archéologique visée à l'article D.60 du Code wallon du Patrimoine (DGO4-Direction de l'archéologie-place du Béguinage, 16 à 7000 MONS-065/32.80.93)
- est situé le long d'une voirie équipée en eau, électricité, égout (demande de raccordement à l'égout à effectuer auprès du service Travaux). La voirie est pourvue d'un revêtement hydrocarboné, d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
- ☐ est situé le long de la route nationale
- à notre connaissance, zone équipée du gaz basse pression + conduite gaz moyenne pression ou d'emprises en sous-sol